



D03R0B/B

GRUPE

4

HERBICIDE

Nufarm

2,4-D Ester 700

Herbicide Liquide

AGRICOLE

**CONTIENT 2,4-D
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

GARANTIE :

2,4-D 660 g/L

(présent en tant qu'ester 2-éthylhexyle)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle,
le maïs de grande culture, pâturages
et terrains incultes.

No D'HOMOLOGATION 27820
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9

Numéro d'urgence
24 heures par jour
1-800-424-9300

DANGER



POISON

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
AVERTISSEMENT – IRRITANT CUTANÉ**

PRÉCAUTIONS :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou mortel si ingéré. Sensibilisant cutané potentiel. Irritant cutané. NE PAS mettre en contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, un pantalon, une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de la l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : porter une chemise à manches longues, un pantalon, une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.

- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre.
- Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver en profondeur les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements personnels et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instruction de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude.
- Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIER SOINS :

En cas d'ingestion, NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT.

Consulter un médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et laver la peau en profondeur avec du savon et de l'eau.

En cas de contact avec les yeux, rincer avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes et consulter un médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

Si la victime a inhalé le produit, la transporter à l'air frais et consulter un médecin ou contacter un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

NE PAS provoquer le vomissement. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Entreposé à n'importe quelle température. BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

MODE D'EMPLOI :

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à l'herbicide Nufarm 2,4-D Ester 700, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Nufarm 2,4-D Ester 700 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Nufarm 2,4-D Ester 700 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :

L'herbicide liquide 2,4-D Ester 700 de Nufarm peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables. Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive. Ne pas pulvériser en période de grands vents. Attendre 7 jours après l'application pour laisser les animaux laitiers en lactation paître dans les champs. Attendre 30 jours après l'application pour laisser paître le bétail ou faucher en foin les cultures traitées. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

MÉLANGE :

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide 2,4-D Ester 700 de Nufarm et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a été laissée à stagner, bien agiter avant de la pulvériser.

Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation. Pour les contenants à capacité plus grande que 20L : Utiliser un système de transfert fermé pour transvider les liquides concentrés de tels contenants dans le réservoir du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture. Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau par hectare par équipement aérien. Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière. Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive. Pour ce qui est des applications localisées, à l'aide d'un sac à dos, mélanger 200 mL de produit dans 10 L d'eau. Pulvériser de façon à mouiller à fond tout le feuillage.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

L'herbicide liquide 2,4-D Ester 700 de Nufarm peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits.

Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION :

Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes. Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée. Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, et ne devraient être utilisées que lorsque le risque de dommages à une culture serait compensé par les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes. Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement. Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

CULTURE :	Céréales de printemps (Blé, orge, seigle, avoine), sans contre-ensemencement de légumineuses.
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :	De la 4e feuille déployée jusqu'au stade de la sortie de la feuille étendard.
-----------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

MÉTHODE :	Application terrestre ou aérienne.
------------------	------------------------------------

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :	Jusqu'à 1,1 L.
---------------------------------------	----------------

CULTURE :	Céréales d'automne (Blé d'automne, seigle d'automne)
------------------	------------------------------------------------------

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :	Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la sortie de la feuille étendard.
-----------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard.
Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'automne à l'automne.

MÉTHODE : Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE
PAR HECTARE :** Jusqu'à 0,8 L.

CULTURE : Maïs de grande culture

**MOMENT PROPICE
À L'APPLICATION :** En traitement généralisé, avant que le maïs ne mesure 15 cm de haut (feuille déployée) et/ou avant la 6e feuille. Une application généralisée à des stades plus avancés risque d'endommager le maïs.
Pour des applications plus tardives (maïs 15-75 cm, feuille déployée), pulvériser à l'aide un jet protégé ou un jet dirigé, à l'aide de pendillards. Ne pas pulvériser sur le feuillage du maïs. Ne pas appliquer dans les 2 semaines qui précèdent l'apparition des panicules et des soies.
Éviter de sarcler pendant les 2 semaines qui suivent l'application. Utiliser dans un minimum de 100 L/ha d'eau.
Ne pas ajouter d'huile ni de surfactant.

MÉTHODE : Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE
PAR HECTARE :** Jusqu'à 0,8 L.

CULTURE : Graminées pour la production de fourrages ou de semences

**MOMENT PROPICE
À L'APPLICATION :** Au printemps, jusqu'au stade de la sortie de la feuille étendard ou à l'automne, après la récolte.

Le fait de traiter pendant la floraison ou la pollinisation diminue le rendement des cultures de semences.
Utiliser un minimum de 100 L/ha d'eau.

MÉTHODE : Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE
PAR HECTARE :**

Jusqu'à 0,8 L (cultures pour la production de semences)
Jusqu'à 1,6L (cultures pour le foin ou le pâturage)

CULTURE : Pâturage établi et prairies (sans légumineuses)

**MOMENT PROPICE
À L'APPLICATION :**

Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre.
Appliquer après la coupe ou la paissance et quand les mauvaises herbes sont en croissance.
Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare.
Un deuxième traitement peut être nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes vivaces.
Ne pas appliquer sur des graminées et des pâturages nouvellement semés avant qu'ils ne soient bien établis.
En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée.

MÉTHODE : Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE
PAR HECTARE :**

Jusqu'à 4,7 L.

CULTURE : Chaume, Bords de routes, Terres non cultivées

**MOMENT PROPICE
À L'APPLICATION :**

Appliquer dans une période de

croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre.
Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare.
Un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes vivaces.
Le fait de herser les chaumes de céréales et de pulvériser les repousses peut aider à la suppression.
En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne (chaume et terres non cultivées).
Application terrestre (Bords de routes).

**DOSE RECOMMANDÉE
PAR HECTARE :**

Jusqu'à 2,35 L.

CULTURE :

Pelouses, Parcs, Terrains de golf (allées et herbes longues seulement)

**MOMENT PROPICE
À L'APPLICATION :**

Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre, avant que les graminées n'atteignent le stade de la sortie de la feuille étendard.
Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare.
Ne pas traiter l'agrostide ni les zones nouvellement semées.
Éviter de tondre pendant plusieurs jours avant et après le traitement.
Ne pas appliquer dans les 24 heures qui précèdent une pluie ou l'irrigation.
Les applications au moment où les plants subissent des conditions climatiques stressantes ; chaud, froid ou sécheresse, augmentent les risques de dommages aux pelouses et peuvent

nuire à la suppression des mauvaises herbes.

Faire attention de ne pas pulvériser sur la végétation désirable avoisinante.

Ne pas permettre aux personnes (autres que l'applicateur) ni aux animaux de pénétrer dans les zones traitées pendant la pulvérisation.

Ne pas pénétrer dans les zones traitées tant que la pulvérisation n'est pas complètement sèche.

MÉTHODE : Application terrestre seulement.

NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS : Deux (2) par année, excluant les traitements localisés.

DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE : Jusqu'à 1,9 L par application.
Jusqu'à un total de 3,8 L par année.

SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE DANS LES ZONES NON-PÂTURÉES :

Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou septembre. Appliquer 3,25 à 6,8 litres de produit dans 1000 à 3000 litres d'eau par hectare, par voie terrestre. Par voie aérienne, appliquer 55 à 165 litres de bouillie de pulvérisation par hectare. Si un mélange d'huile et d'eau est utilisé comme support, ajouter 15 litres d'huile et mélanger le tout dans 40 litres d'eau en agitant continuellement. Utiliser la dose inférieure sur les espèces plus sensibles comme le cerisier à grappe, la symphorine de l'Ouest et le saule. Pulvériser les broussailles jusqu'à 3 mètres de hauteur quand le feuillage est bien développé. Les applications effectuées aussitôt que les feuilles sont complètement déployées donnent habituellement les meilleurs résultats. Appliquer un volume de bouillie suffisamment élevé pour mouiller complètement toutes les parties du plant jusqu'au sol. Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres de hauteur devraient être coupés au sol et traités lorsque la repousse mesure plus que 0,6 mètre de hauteur. En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 ou 3 semaines avant la gelée. Pour diminuer les risques de dérive, un agent antidérive peut être ajouté. Pour connaître l'ordre de mélange, se conformer au mode d'emploi de l'étiquette de l'agent antidérive.

Application terrestre ou aérienne.

TRAITEMENT DE LA BASE DU TRONC ET DES SOUCHES :

Suppression des broussailles ligneuses et des jeunes arbres difficiles à supprimer. La solution peut être appliquée à la base des broussailles et des jeunes arbres à n'importe quel moment de l'année, avant la formation de l'écorce liégeuse.

Pour prévenir la repousse, traiter les souches immédiatement après la coupe en pulvérisant ou en peignant les souches, les racines exposées et les surfaces coupées. Il est essentiel de tremper à fond. Mélanger 2,5 L dans 100 L de mazout. Pulvériser jusqu'au ruissellement.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Mauvaises herbes sensibles :

Laiteron potager, bardanette épineuse (avant le stade de 4 feuilles), Bardane (avant le stade de 4 feuilles), Lampourde glouteron, Vergerette annuelle, Caméline faux-lin, fausse-herbe à poux, Sagesse-des-chirurgiens, Grande herbe à poux, Salsifis majeur, Kochia, Chénopode blanc, Moutardes (sauf des chiens et tanaise), Crépis des toits (à l'automne et à 1-2 feuilles au printemps), Plantain, Laitue scariote, Herbes à poux, Amarante à racine rouge, Ansérine de Russie, Soude roulante, Bourse-à-Pasteur, Ortie royale, Tabouret des champs, Mélilot (plantule), Euphorbe à feuille de serpolet, Canola spontané, Radis sauvage, Tournesol sauvage (annuel)

Doses pour supprimer les mauvaises herbes sensibles :

Petites plantules (2-4 feuilles): en croissance rapide, bonnes conditions de croissance : 0,5 à 0,8 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 0,8 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

Mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :

Patience crépue (appliquer avant le stade de 4 feuilles), Moutarde des chiens, Lépidie des champs, Sagesse-des-chirurgiens (si traitée avant le stade rosette au printemps), Sénéçon vulgaire, Galinsoga cilié, Épervière, Prunelle vulgaire, Renouée des oiseaux (appliquer avant le stade de 4 feuilles), Crépis des toits (si traité avant le stade rosette au printemps), Chénopode glauque, Matricaire odorante, Amarante fausse-blite, Pourpier potager, Petite oseille, Moutarde tanaise, Amarante blanche, Abutilon

Doses pour les mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :

Petites plantules (2-4 feuilles), en croissance rapide, bonnes conditions de croissance : 0,9 à 1,3 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 1,3 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

Mauvaises herbes très difficiles à supprimer – on ne peut s'attendre qu'à une suppression des parties érigées :

Armoise bisannuelle, Laitue bisannuelle, Chardon vulgaire, Bardane, Renoncule, Chardon des haies, Chicorée sauvage, Patience crépue, Pissenlit, Liseron des champs, Céraiste des champs*, Prêle des champs*, Herbe à gomme, Liseron des haies, Ortie royale (avant le stade de 4 feuilles)*, Cranson dravier, Renouée persicaire*, Euphorbe érule, Céraiste vulgaire*, Laiteron des champs, Centaurée de Russie, Matricaire inodore, Renouées*, Sarrasin de Tartarie, Cardère des bois, Tournesol spontané, Renouée liseron*, Barbarée vulgaire (supprimée avec des applications faites avant le stade de 4 feuilles).

* Utiliser la dose la plus élevée pour la répression.

Doses pour les mauvaises herbes très difficiles à supprimer :

Petites plantules (2-4 feuilles), en croissance rapide, bonnes conditions de croissance : 1,1 à 1,3 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 1,3 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

RESTRICTION QUANT À L'USAGE :**ENTRETIEN DES FORÊTS ET DES BOISÉS :**

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit doit être utilisé seulement d'après le mode d'emploi. Consulter les autorités locales quant à l'usage des pesticides et sur les permis qui peuvent être requis.

DÉGAGEMENT DES CONIFÈRES - APPLICATION AÉRIENNE :

Pour supprimer les feuillus indésirables dans les peuplements de sapins, de pruches, d'épinettes et de pins, utiliser 3,63 à 4,7 L/ha de Nufarm 2,4-D Ester 700 dans une bouillie de 30 à 80 L/ha.

Utiliser de l'eau ou un mélange "huile-eau".* Il est à noter qu'il ne faut jamais verser d'eau ou de mélange contenant de l'eau dans le récipient de Nufarm 2,4-D Ester 700 ou dans la solution prémélangée à base d'huile. Le Nufarm 2,4-D Ester 700 dans l'eau ou dans une bouillie à base d'huile forme une émulsion et non une solution, donc une séparation de l'émulsion peut se produire si la bouillie n'est pas agitée continuellement jusqu'à ce qu'elle soit complètement utilisée. Une agitation mécanique est recommandée.

Pour éviter d'endommager les conifères, pulvériser seulement lorsque toute nouvelle croissance végétative est durcie, lorsque les bourgeons terminaux sont piquants. Assurez-vous que les conifères ne sont pas dans la deuxième phase active de croissance vers la fin de l'été. Les feuilles ne devraient pas avoir commencé à changer de couleur. La suppression des espèces qui tallent beaucoup, comme l'érable, le peuplier faux-temple et le baumier peut être moins efficace. Le framboisier n'est pas supprimé et s'il est présent, il peut proliférer lorsque les feuillus sont enlevés.

PRÉPARATION DES SITES D'AMÉNAGEMENT- APPLICATION AÉRIENNE :

Pour supprimer les feuillus sur des sites où l'on désire planter des conifères, utiliser 4,7 à 7,26 litres de Nufarm 2,4-D Ester 700 dans 30 à 100 litres de bouillie par hectare. Pulvériser d'une façon uniforme lorsque le feuillage est bien développé et lorsque le sous-bois est en pleine croissance. Quand la croissance est active et que le sol est humide, une pulvérisation peut être faite de 2 à 3 semaines avant la première gelée. Utiliser un mélange à 10% huile-eau* pour de meilleurs résultats.

NOTE : Lors de la préparation des sites, ne pas planter des conifères avant de pulvériser car les conifères présents lors de la pulvérisation peuvent être endommagés ou détruits.

Afin de réduire les possibilités de dérive sur les terrains non agricoles, un agent anti-dérive peut être ajouté. Bien suivre le mode d'emploi de l'étiquette de l'agent anti-dérive pour obtenir un bon mélange.

* Pour préparer le mélange "huile-eau", ajouter le Nufarm 2,4-D Ester 700 à l'huile dans un récipient séparé.

L'agitation vigoureuse de 1 litre de Nufarm 2,4-D Ester 700 va émulsifier jusqu'à 10 litres d'huile dans une bouillie de 100 litres. Verser de l'eau dans le réservoir vide et ajouter lentement le mélange à base d'huile en agitant continuellement. Tout le mélange devrait être dans le réservoir lorsqu'on a versé 1/3 de la quantité totale d'eau requise. Si le mélange à base d'huile est versé dans le réservoir sans eau, l'ajout de l'eau peut former une émulsion inversée (eau dans l'huile) qui sera très difficile à défaire.

PRÉCAUTIONS D'USAGE : Lors d'application aérienne, on peut obtenir un recouvrement uniforme et minimiser la dérive en utilisant une pression de 235 kPa de pression ou moins aux buses, en dirigeant les buses vers l'arrière, en utilisant une rampe qui ne dépasse pas plus de 3/4 l'envergure des ailes de l'avion et en pulvérisant lorsque la vitesse du vent est moins de 8 km/h.

Instructions sur l'étiquette concernant l'épandage aérien

Mode d'emploi:

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation:

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada: Tronc commun Utilisation des pesticides et Module Pulvérisation aérienne* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

D03R0B/B